



Allocation d'études « Réguron-Garrigues » 2026-2027
Dossier à déposer au plus tard
VENDREDI 16 OCTOBRE 2026



Les dossiers devront être déposés sur rendez-vous :

- EN MAINS PROPRES** au Point Information Jeunesse (*5 place Bernard-Stasi*)
- Tout dossier incomplet fera l'objet d'un nouveau rendez-vous**
- AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE PAR MAIL**

Conditions d'attribution :

Age :

- être âgé de moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année en cours.

Résidence :

- l'étudiant, un de ses parents ou son tuteur légal doit habiter à Épernay.

Scolarité : (à partir de la 2^e année post bac)

- ne pas avoir redoublé l'année précédente, le mérite étant évalué par la réussite à l'examen de fin de première année et ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide auparavant.

Situation sociale :

- le revenu brut global de l'étudiant (ou de ses parents ou tuteur légal) ne doit pas être supérieur aux grilles du barème d'attribution (Ligne 14 de l'avis d'imposition inférieure à 900), revenus perçus à l'étranger inclus.

Dérogation :

- dans le cas où un étudiant déroge à l'un des critères, il lui est possible de saisir la commission par le biais d'un courrier expliquant le caractère « exceptionnel » de sa situation

DATE DU RENDEZ-VOUS :

ETUDIANT :

NOM :

PRENOM :

SEXE : F ☐ M ☐

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

NUMERO DE TELEPHONE PORTABLE :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE :

NIVEAU D'ETUDE EN COURS : BAC + 2 ☐ BAC + 3 ☐ BAC + 4 ☐ BAC + 5 ☐ BAC + 6 ☐

AUTRE BAC + ☐

AVEZ-VOUS DEJA ETE BENEFICIAIRE DE L'ALLOCATION REGURON-GARRIGUES DE LA VILLE ?

☐ NON ☐ OUI : ANNEE

PARENTS :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

PIECES A FOURNIR :

- ☐ IMPRIME DE DEMANDE DUMENT REMPLI.
- ☐ ATTESTATION DE REUSSITE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE ECOULEE.
- ☐ JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION DE L'ANNEE SUPERIEURE.
- ☐ RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE *MENTIONNANT NOM, PRENOM, BANQUE ET NUMERO DE COMPTE*
- ☐ JUSTIFICATIF DE DOMICILE (LOYER, FACTURE EDF, FRANCE TELECOM...)
- ☐ COPIE DE L'AVIS D'IMPOSITION **2026** SUR LE REVENU **2025**, POUR L'ETUDIANT, LES PARENTS OU TUTEUR LEGAL, ET / OU LE CONJOINT EN CAS DE DECLARATION SEPEREE.
- ☐ POUR LES DEMANDEURS DE NATIONALITE ETRANGERE, UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR DES PARENTS INDIQUANT S'ILS PERÇOIVENT OU NON DES REVENUS A L'ETRANGER ET, LE CAS ECHEANT, LEUR MONTANT.

PARTIE RESERVEE A LA COMMISSION

REVENU BRUT GLOBAL DE LA FAMILLE AVANT ABATTEMENT :

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

LIGNE 14 :

DECISION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS ETUDES :

☐ OUI ☐ NON

COMMENTAIRES :

.....